

# Règlement du Challenge « booster le Wi-Fi dans votre établissement » du 12 octobre au 12 décembre 2009

## Article 1 : Objet du challenge

La Direction wifi access d'Orange organise, conduit et assure le suivi d'un challenge intitulé « Booster le Wi-Fi dans votre établissement ». Ce challenge porte sur la vente des pass wifi access commandés via l'outil e-voucher+ et sur l'utilisation de ces pass.

L'objectif est de booster l'usage Wi-Fi des clients des hotspots et non de se surstocker en pass.

## Article 2 : Durée de l'opération

Le challenge se déroule du lundi 12 octobre au samedi 12 décembre 2009.

## Article 3 : inscription au challenge

Le hotspot ayant les caractéristiques requises (comme définit à l'article 5) devra s'inscrire via la fiche d'inscription qui lui sera présentée lors de la visite d'un animateur wifi access d'Orange. La fiche d'inscription devra être dûment complétée et signée par le participant.

Le participant devra remettre sa fiche d'inscription à l'animateur.

La clôture des inscriptions aura lieu le vendredi 9 octobre 2009.

## Article 4 : Produits de référence

Seuls les pass commandés via e-voucher+ et activés (utilisés en totalité ou en partie) entrent dans le périmètre du challenge.

Les pass concernés par le challenge sont :

- les pass de la gamme standard ( pass 1h, pass 3h, pass 10h, pass 24h et pass 50h)
- les pass promotionnels éventuellement disponibles sur e-voucher + pendant la période du challenge.

Le pass 20 minutes est exclus du challenge.

## Article 5 : Participants

Le challenge est ouvert aux hotspots répondant, à leur date d'inscription et pendant toute la durée du challenge, aux caractéristiques suivantes :

Le hotspot doit

- Être un établissement hôtelier sous contrat wifi access d'Orange (contrat de partenariat Orange Hotspot)
- Avoir souscrit le contrat de commercialisation des services Prépayés Wi-Fi dans un hotspot Orange (contrat de distribution des pass via e-voucher +).
- Pour les hôtels hors Accor, seule la souscription au contrat de commercialisation des services Prépayés Wi-Fi dans un Hotspot Orange en vigueur au 25 novembre 2008 sera prise en compte.

- Le hotspot ne doit pas distribuer d'offre Wi-Fi gratuite dans son établissement.  
Chaque hotspot inscrit un représentant unique qui se verra remettre le lot le cas échéant.

## Article 6 : le Principe du challenge

Chaque hotspot inscrit se verra communiquer sa moyenne de vente de pass e-voucher + réalisée au premier semestre 2009 et rapportée sur deux mois. Seuls seront pris en compte dans cette moyenne les pass activés.

Chaque hotspot inscrit se verra communiqué un objectif sur la période du challenge (2 mois).

Il existe 2 catégories de hotspot pour ce challenge : les hotspots ayant réalisé plus de 34 ventes au premier semestre 2009 et les hotspots ayant réalisé moins de 34 ventes au premier semestre 2009.

### a) Les hotspots ayant réalisé plus de 34 ventes au premier semestre 2009 (moyenne sur 2 mois)

Leur objectif est composé de deux paliers :

- 1<sup>er</sup> palier => multiplier les résultats du 1<sup>er</sup> semestre (rapporté sur 2 mois) par 1.5  
⇒ Le participant gagne 50 € TTC en chèques cadeaux.
- 2<sup>ème</sup> palier => multiplier les résultats du 1<sup>er</sup> semestre (rapporté sur 2 mois) par 2  
⇒ Le participant gagne à nouveau 50€ TTC en chèques cadeaux.

### Exemple :

Le hotspot a réalisé une moyenne de vente de 1 200 pass activés au 1<sup>er</sup> semestre 2009 soit 400 pass vendu en moyenne sur 2 mois

- ⇒ 1200 pass /3mois = 400 pass vendus et activés en moyenne sur deux mois
- ⇒ Les paliers à atteindre seront :

Palier	objectif par palier	Gain
1 <sup>er</sup> palier -> multiplier par 1,5	400x1,5 = <b>600</b>	50 €
2 <sup>ème</sup> palier -> multiplier par 2 ou plus	400X2 = <b>800</b>	50 € supplémentaires

Si le hotspot réalise la vente de 600 pass et que ces 600 pass ont été utilisés il gagne 50€  
Si le hotspot réalise la vente de 800 pass et que ces 800 pass ont été utilisés il gagne 100€

### b) Les hotspots ayant réalisé moins de 34 ventes au premier semestre 2009 (moyenne sur 2 mois)

Leur objectif est composé des deux paliers suivants : 1<sup>er</sup> palier : 50 ventes – 2<sup>ème</sup> palier : 75 ventes

c) **Bonus** : la meilleure progression par région géographique administrative sera récompensée par l'attribution d'un mobile locké Orange (sans abonnement).

La meilleure progression enregistrée sera récompensée sous réserve d'avoir réalisé un minimum de 50 ventes sur la période du challenge.

**Attention** : les pass vendus doivent être utilisés pour être comptabilisés dans les résultats du challenge.

**Article 6 : les lots**

Les lots attribués se feront sous forme de chèques cadeaux kadéos

Concernant le bonus « meilleure progression par région », les dotations seront des téléphones portables lockés Orange (sans abonnement) de type : HTC TOUCH HD NOIRE CU, NOKIA N95, HTC TOUCH P3450, BLACKBERRY BOLD 9000, BLACKBERRY 8820 AZERTY, BLACKBERRY 8820 QWERTY, SONY ERICSSON G705u , SAMSUNG SGH P260, NOKIA 6301. Ces lots seront attribués de manière aléatoire. Les lots attribués ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

**Article 7 : Communication des résultats et remise des lots**

Les résultats seront communiqués en ligne le site web « mon espace Wi-Fi » à partir du 16 décembre 2009 : <http://www.monespacewifi.com/>

Les lots seront remis par les animateurs wifi access d'Orange aux gagnants.

**Article 8 : Conditions particulières**

La participation à ce challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du challenge décrites dans ce document.

La Direction wifi access d'Orange se réserve le droit :

- d'annuler, écourter ou prolonger la présente opération sans que cette décision puisse être mise en cause d'aucune façon par les participants inscrits.

- de modifier le règlement du présent challenge pour quelque cause que ce soit.

- de modifier la liste des lots à gagner à tout moment de l'opération.

La Direction wifi access d'Orange est seule compétente pour régler les éventuels conflits, les contestations relatives au présent challenge ou à son interprétation et pour proclamer les gagnants.

La Direction wifi access d'Orange ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de l'utilisation des lots. Les prix offerts aux gagnants sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne. En cas de litige, la Direction wifi access d'Orange est seule autorisée à prendre une décision qui sera sans appel.

Nom de l'établissement :

Nom et prénom du participant :

Fonction :

Tel :

Mail :

Moyenne de vente semestre1 2009 (rapportée sur 2 mois) : \_\_\_\_\_ pass

Palier 1 : \_\_\_\_\_ Palier 2 : \_\_\_\_\_

Date :

**Signature et Cachet de l'établissement**

(inscrire la mention « Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement »)